

CHERS AMIS DE COEXISTENCES, AU MENU DE LA DERNIÈRE LETTRE DE L'ANNÉE, DES PROJETS PASSIONNANTS ET LE GRAND BAL DU PETIT NOUVEL AN!

RÉSUMÉ DES PROJETS 2014

Coexistences va organiser une nouvelle série de projets l'an prochain, sur l'exemple de ceux déjà réalisés avec succès ces dernières années. Poursuivant toujours le même objectif de dialogue et de rencontre de l'autre, l'association va inviter en Suisse divers groupes de jeunes et d'adultes israéliens et palestiniens, marqués par le conflit, afin de leur permettre de vivre ensemble une expérience unique.

- **PROJET ZAHAVA NEUBERGER**

Zahava Neuberger est une médiatrice juive orthodoxe qui dirige depuis 2003 des groupes de dialogue entre femmes musulmanes, bédouines, chrétiennes et juives orthodoxes. Elle est convaincue que les femmes peuvent exercer une influence déterminante dans le dialogue, car elles se sentent plus libres que les hommes. Le projet consiste à inviter en Suisse l'un de ces groupes qui fonctionne depuis plusieurs années. Le voyage d'une durée d'une semaine est prévu en mars 2014 et le groupe comptera vingt-cinq femmes et une facilitatrice.

Bénéfice escompté : consolider l'amitié et l'expérience humaine de la rencontre de l'autre, découvrir d'autres façons de coexister dans un environnement éloigné du conflit, élaborer des projets intercommunautaires de rencontres et d'échanges.

En savoir plus : <http://www.jcjr.org/galilee-jewish-and-arab-christian-women>

- **PROJET BREAKING THE ICE**

Sur le modèle qui a bien fonctionné depuis 2011, des randonnées en moyenne montagne seront à nouveau proposées à des étudiants juifs et arabes de l'Université de Haïfa, accompagnés de médiateurs professionnels, dont Olfat Haider. Directrice des programmes au sein de Beit HaGefen, cette dernière a une grande expérience en tant que facilitatrice. Elle a été présente dès 2010 dans le projet. Celui-ci se fait de nouveau en partenariat avec l'Université de Haïfa, qui l'a intégré dans son programme d'action visant à améliorer les relations intercommunautaires sur le campus. Le groupe viendra quatorze jours en août et sera formé de douze jeunes et de deux facilitateurs.

Bénéfice escompté : motivation des participants à s'engager dans des actions concrètes, encadrés par l'Université, pour améliorer les relations intercommunautaires sur le campus.

- **PROJET ADOLESCENTS EN DIALOGUE
(ENCORE EN DISCUSSION)**

Renouant avec l'origine de l'association, nous espérons recevoir un nouveau groupe mixte d'adolescents juifs israéliens et palestiniens de Jérusalem. Le groupe sera dirigé par deux facilitateurs professionnels avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de travailler ou dont nous connaissons la haute réputation. Ce projet sera mené en partenariat avec l'Adam Institute for Democracy and Peace, qui est réputé pour son sérieux et son engagement de longue date dans l'éducation à la démocratie et contre le racisme.

Le projet permettra aux jeunes participants de vivre une expérience commune dans la continuité du travail de dialogue entamé en Israël. Ils seront accueillis dans des familles lausannoises pour une dizaine de jours en août 2014. Les seize jeunes seront accompagnés de deux facilitateurs et de deux professeurs.

Bénéfice escompté : consolider le dialogue et l'expérience humaine de la rencontre de l'autre, découvrir d'autres façons de coexister dans un environnement éloigné du conflit

RELATIONS PUBLIQUES

Plusieurs membres de notre association sont régulièrement sollicités ou proposent leurs services pour parler de l'action de Coexistences. Cet automne, deux occasions se sont présentées :

SOROPTIMIST INTERNATIONAL CLUB DE LAUSANNE / 6 NOVEMBRE

Soroptimist est la plus grande organisation mondiale de femmes engagées dans les affaires et dans la vie professionnelle. Elle se veut une voix universelle pour les femmes soucieuses de mettre en pratique leur devise : comprendre, défendre, entreprendre. Le Club de Lausanne a été fondé en 1949.

Le 6 novembre dernier, sur l'impulsion de Danielle Kohler, Halina Sandri Rabczynska a suscité l'intérêt et une vague d'émotion certaine en montrant le film de l'ascension du Mont Blanc et la projection de diapositives qui résume notre philosophie et les projets réalisés et à venir.

ROTARY CLUB ALLEMAGNE / FRANCFORT / 16 NOVEMBRE

Les représentants de tous les Rotary clubs d'Allemagne se réunissent une fois par an. A cette occasion, Coexistences, s'inscrivant dans la droite ligne de l'un des cinq Millenium goals des Nations Unies adoptés par le Rotary (travailler à la Paix), a été conviée par Giovanni Baruzzi du Rotary Club de Sindelfingen à présenter son action. Halina Sandri Rabczynska et Fiuna Seylan Ongen ont été chaleureusement pilotées par Tyll Carstelan, responsable national des Rotary Inter Country Relations.

Le Rotary International compte quelques deux millions de membres et est considéré à ce titre comme l'un des plus grands clubs mondiaux. Ainsi, le Rotary Club Allemagne, en conjonction avec la Croix-Rouge allemande, a réussi à récolter auprès de ses 50'000 membres 500'000 € en faveur de la construction au Kenya d'un hôpital pour les réfugiés somalis. Rotary Allemagne est organisé en environ 1000 clubs comptant chacun trente à cent membres.

La présentation de Coexistences était le premier sujet à l'agenda de la matinée et a été suivie très attentivement par les participants rotariens (une quarantaine, venant à 80 % du monde des affaires et des professions libérales). Le film YMCA 2006 a clôturé la présentation qui fut vivement et chaleureusement applaudie. Halina et Fiuna ont été approchées par plusieurs personnes qui les ont félicitées pour l'initiative, l'excellence du travail et l'engagement.

Un rendez-vous de suivi est prévu à la mi-décembre pour discuter de recherche de fonds pour les projets de Coexistences.

MARIAGE CIVIL EN ISRAËL

Il y a quelques semaines, le second parti gouvernemental israélien, Yesh Atid, qui occupe 19 sièges sur 120 à la Knesset, a présenté un projet de loi visant à légaliser le mariage civil en Israël. Il s'agit d'une première dans le pays, où seules les différentes autorités religieuses sont autorisées à célébrer les unions.

Madame Adi Chen, avocate et chercheuse en Israël, a pu bénéficier d'une aide pour laquelle Coexistences s'est engagée, pour faciliter sa recherche portant sur les mariages mixtes et les difficultés juridiques et sociales affrontées par les juifs et les musulmans en Israël dans un tel cas de figure. Les membres présents à l'Assemblée générale de notre association le 8 octobre dernier ont pu apprécier son expertise sur cette question. Adi Chen réagit aux derniers développements en Israël. Lire plus en fin de newsletter.

**GRAND BAL DU PETIT NOUVEL AN
VENDREDI 10 JANVIER 2014 / CASINO DE MONTBENON**

Ce bal en faveur de Coexistences en est à sa septième édition et est devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée d'hiver. Vous pouvez contribuer à son succès de deux façons: en y venant et en y invitant vos amis, ou en aidant l'équipe de bénévoles qui rend la soirée possible (contact: carole.guinard@atelierk.org). Petite restauration (toujours délicieuse) dès vingt heures et musique (toujours formidable) jusqu'à deux heures du matin.

VOUS AVEZ DIT ORCHESTRE JAUNE ?

L'Orchestre Jaune, c'est vingt-deux personnes réunies par Daniel Perrin, pianiste compositeur lausannois, qui jouent de la musique à danser, en anglais, en français, en italien, en espagnol, en serbe, en arabe, des hits inoxydables, des heures de répertoire à danser. Malgré ses vingt ans d'âge, le Jaune a gardé sa fraîcheur, un beau jaune ambré comme un whisky bonifié par le temps. Sur scène comme dans la salle, on se retrouve, on ne s'est pas vus depuis longtemps, on constate que la tribu a évolué. De jeunes musiciens sont adoptés, des couples se font, se défont, se refont, les générations, les styles se mélangent. A la fin du bal, les musiciens rangent les instruments, les danseurs boivent un dernier verre, les musiciens aussi. Tout le monde est heureux et crevé. On a dansé comme des fous, on a joué comme des valeureux, on se reverra la prochaine fois, on verra bien où en sera la tribu, sur scène comme dans la salle. (Extrait de *Ainsi va le bal de l'Orchestre Jaune*, Marie Perny, www.orchestrejaune.ch)

En attendant de vous y retrouver nombreux, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Raas Assana est déjà passé, Hanoukka aussi, voici les jours de l'Avent qui annoncent Noël et Nouvel An. Que ces journées vous soient heureuses.

Le groupe communication: Carole, Edgar, Elsa, Fiuna, Jacqueline



ADI CHEN SE PRONONCE SUR UNE ÉVENTUELLE LÉGISLATION CONCERNANT LE MARIAGE CIVIL EN ISRAËL.

Il y a quelques semaines, le second parti gouvernemental israélien, Yesh Atid, qui occupe 19 sièges sur 120 à la Knesset, a présenté un projet de loi visant à légaliser le mariage civil en Israël. Il s'agit d'une première dans le pays, où seules les différentes autorités religieuses sont autorisées à célébrer les unions. Adi Chen réagit aux derniers développements en Israël.

QUELLE EST VOTRE RÉACTION AUX PROPOSITIONS DÉBATTUES À LA KNESSET EN VUE D'UNE LÉGALISATION DU MARIAGE CIVIL EN ISRAËL ?

Personnellement, je pense qu'il est impossible d'éviter une procédure instaurant un mariage civil dans l'État d'Israël. En tant que citoyenne de cet État, j'estime que le législateur peut et doit faire passer Israël dans une nouvelle ère, pour que ses lois sur les droits individuels soient adaptées au standard qui prévaut dans le monde occidental.

Comme je l'avais mentionné lors de ma présentation, le droit de se marier est reconnu par la plupart des pays dans le monde moderne comme un **droit fondamental**. Mais ce droit n'est pas pleinement appliqué dans l'État d'Israël qui continue, d'une certaine manière, de perpétuer les systèmes légaux ottoman et du Mandat qui a suivi, avant l'établissement de l'État en 1948.

Dans ce système, les mariages et les divorces entrent seulement en considération du point de vue du droit religieux. L'État d'Israël honore et respecte chaque croyance religieuse. Ses citoyens peuvent être mariés conformément à la loi religieuse, indépendamment de leur attachement à la religion. Les difficultés surgissent en cas de restrictions religieuses au mariage ou si le couple n'entend pas se marier en conformité avec la loi religieuse.

Mais les options restent ouvertes pour les couples qui se marient en dehors d'Israël. En dépit du fait que ces unions ne sont pas reconnues légalement, l'État accorde bien des droits à ces couples qui se sont formés sous d'autres juridictions. Parfois, ces droits sont même plus favorables que les droits des personnes mariées conformément à une tradition religieuse.

De surcroît, l'État devrait soulager le « fardeau » de ses citoyens contraints de se déplacer à l'étranger juste pour s'unir. Il semble important de préciser qu'aujourd'hui, et seulement depuis quelques années, l'État a commencé à admettre, jusqu'à un certain point, cette extension du mariage civil à l'étranger avec des femmes de confession juive sans fixer de restrictions religieuses (par exemple un Cohen pour qui un mariage avec une divorcée est proscrit).

L'ÉTAT D'ISRAËL SE MONTRE DONC PLUTÔT PRAGMATIQUE. POURQUOI INSISTER SUR UNE RÉFORME EN CE CAS ?

Comme je l'ai signalé précédemment, le droit de fonder une famille est un droit constitutionnel et l'État d'Israël a l'obligation de fournir une réponse civile légale à ses citoyens qui privilégient le mariage civil au mariage religieux. Le seul chemin consiste à établir des normes légales qui autoriseront chaque individu à exercer son droit constitutionnel fondamental à fonder une famille. Il n'existe pas d'autre voie ni de raccourci. Cette disposition est partie intégrante des droits fondamentaux que sont la « Liberté » et la « Dignité humaine ». Le législateur doit trancher sans laisser la responsabilité de ce travail aux tribunaux.

Je tiens à préciser qu'en Israël un mariage est reconnu et validé conformément à la loi religieuse. Selon moi, cette situation est problématique parce qu'elle préserve le contrôle du système religieux et ne considère pas pleinement le droit fondamental de toute personne à la liberté de choisir, à la liberté du choix de la religion et la liberté de sa pratique, et du droit fondamental à l'égalité.

D'un autre côté, et pour faire preuve d'équilibre, je tiens à mentionner l'autre face de la réalité. Israël est un État juif et une grande partie de sa population - et pas uniquement des personnes religieuses - souhaite préserver le système du mariage religieux. Elle part de l'idée que le mariage religieux préserve le peuple juif en tant que tel, parce que, estime-t-elle, rien ne peut être plus dangereux pour son avenir que l'assimilation et le chemin direct qui la précipite: le mariage mixte.

J'ai abordé une fois ce sujet avec mes collègues qui m'ont objecté que si le mariage civil s'imposait en Israël, il faudrait, d'ici une ou deux générations, procéder alors à une étude généalogique pour chaque personne souhaitant épouser un partenaire juif, afin de s'assurer qu'il est bien de confession juive.

VOUS AVEZ SOUFFERT PERSONNELLEMENT DE LA SITUATION. DANS QUELLE MESURE DES PERSONNES ISSUES DE COUPLES MIXTES (JUIFS ET MUSULMANS, PAR EXEMPLE) ONT-ELLES CONTRIBUÉ À FAIRE ÉVOLUER LES CHOSES ?

J'ai rencontré des difficultés juridiques et sociales seulement à cause du mariage mixte de mes parents. En fait, j'ai puisé mon inspiration et ma prise de conscience dans ces problèmes. Sans cela, je ne pense pas que j'aurais été poussée à me montrer active sur ces questions. En dépit de ces contraintes, il est important de préciser que ce furent ces éléments et les chefs de file du droit en Israël, qui font preuve d'une vision humaniste et m'ont ouvert des portes, qui ont influencé positivement mon existence.

En tant que femme dans le monde académique et d'avocate israélienne en exercice, je l'ai perçu comme un défi. J'ai senti que j'avais l'obligation de creuser en profondeur et sous divers angles le sujet des mariages mixtes en Israël, afin de suggérer des solutions qui pourraient un jour servir à des familles placées dans une même situation. Tous ces éléments rassemblés dans mes études, mes recherches et une participation aux groupes de travail législatifs à la Knesset, en relation avec cette problématique, sont à mes yeux ma contribution personnelle.

COMMENT UNE LOI RECONNAISSANT LE MARIAGE CIVIL PEUT-ELLE FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ENTRE LA POPULATION ET LES MINORITÉS EN ISRAËL ?

Dans un État démocratique, la législation reflète la vision de l'État et les principes pour lesquels il s'engage. Instaurer dans la loi le mariage civil indiquerait clairement son degré d'acceptation aux yeux de l'État, y compris en cas de mariages mixtes, sans porter préjudice à l'essence juive et démocratique d'Israël.

Aujourd'hui, l'État accorde beaucoup de droits aux couples mixtes et aux couples qui ont célébré un mariage civil, même envers ceux qui l'ont fait en dehors du droit du mariage civil et envers ceux pour lesquels ces unions ne sont pas reconnues. Bien au contraire, un tel droit prouverait que le législateur met en œuvre correctement le droit fondamental qui repose sur la «Liberté» et la «Dignité humaine», en reconnaissant le droit d'un individu à fonder une famille sans être lié à une loi religieuse. C'est un droit fondamental qui doit être protégé.

Si une telle législation se met en place et avec un grand nombre de mariages mixtes en Israël, la perception du public changera sans aucun doute. De surcroît, l'interaction entre des couples issus de cultures et de communautés diverses peut révéler les magnifiques qualités des gens et prouver qu'il est possible de vivre ensemble avec respect, amour et particulièrement en paix.

Propos recueillis par Edgar Bloch